

Un changement à la **compensation ASRA** en 2014

à l'issue de l'étude sur l'optimisation de la mise en marché

des trois catégories d'agneaux au Québec

À partir de 2009, une modification progressive du mode de paiement des compensations de la brebis vers les kilogrammes de gain des agneaux a été introduite dans le but d'assurer une juste compensation selon la productivité. Ce changement s'était inscrit dans la vague de la nécessité d'améliorer l'efficacité du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Quelques années après l'entrée en vigueur de cette nouvelle application, des questions ont été soulevées ayant trait à la neutralité de cette mesure au niveau des différentes catégories d'agneaux produits (lait, léger et lourd) et des conséquences sur les entreprises ovines du Québec. Face à ce questionnement, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons (FPAMQ) a convenu, de concert avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de la Financière agricole du Québec (FADQ), de réaliser une étude. La firme Forest Lavoie Conseil a été mandatée pour mener cette étude qui a été présentée lors de l'Assemblée générale annuelle de la FPAMQ en novembre 2013.

Ses principaux objectifs :

1. **Réaliser un diagnostic au niveau des impacts du changement du mode de versement des compensations ASRA sur :**
 - ▶ les performances des entreprises;
 - ▶ les structures d'entreprises;
 - ▶ l'équilibre de marché entre les trois catégories d'agneaux.
2. **Formuler les recommandations sur l'orientation à suivre afin d'optimiser la mise en marché et la sécurité du revenu des entreprises.**

L'approche qui a été utilisée dans le cadre de cette analyse s'est basée essentiellement sur l'analyse de groupe en réalisant une comparaison du groupe de tête, moyen et fin issue de la dernière enquête du coût de production du secteur ovin ainsi que la comparaison des données entre les différentes catégories d'agneaux (lait, léger, lourd).

Les résultats issus de l'analyse :

1. Effets liés à la productivité


- ☑ Le paiement sur les kg accroît le signal de productivité et l'écart entre le groupe de tête et celui de fin.
- ☑ L'accroissement entre le groupe de tête et de fin favorise une consolidation du secteur et un accroissement de sa productivité.
- ☑ Le secteur s'est consolidé au cours des cinq dernières années.

2. Constats liés à la catégorie

- ☑ Un mode de compensation sur les kg favorise l'agneau lourd (et peut amener la production de kg pour des kg et non pas selon les besoins du marché).
- ☑ Un mode de compensation sur l'agneau ou la brebis favorise

l'agneau lait/léger et peut amener la perte d'un incitatif à la productivité (notamment un paiement sur la brebis) et sur l'équilibre de marché lait/léger par rapport au lourd).

- ☑ L'écart de prix sur les marchés entre l'agneau lait/léger et lourd affecte la marge brute avant ASRA d'un type d'agneau par rapport à l'autre, et cela varie d'une année à l'autre.

À l'issue de cette analyse, les recommandations avaient été énoncées et sur la base desquelles les producteurs d'agneaux et moutons ont opté pour une modification au dosage du mode de compensation pour le ramener à 50 % agneau-50 % kg. Il est important de souligner que cette décision est en lien avec les enjeux majeurs pour le secteur à savoir, la vitesse de consolidation des entreprises, la capacité d'adaptation des producteurs (ressources et expertise-conseil) ainsi que les effets à terme sur la création d'une spirale de consolidation pour la prochaine enquête de coût de production. 

L'analyse intégrale de la présente étude est disponible sur le site Internet de la Fédération à :

www.agneauduquebec.com (sous dossiers et projets réalisés)

Elle est également disponible sur demande en appelant à la Fédération au 450 679-0540 p. 8484